Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260706-2026049-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme ROUAZE Tamara
Absentes excusées : Mme LEMOINE Julie, Mme COGNERAS Aurélie

Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

AVIS SUR LE SCHÉMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032 (SDAHGV) :

Vu la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2020-2025 arrivé à échéance,

Vu le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032, élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental,

Vu la procédure de consultation relancée par la Préfecture et le Conseil Départemental,

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage constitue un document de planification visant à coordonner les actions publiques en matière d'accueil, d'habitat et d'accompagnement des gens du voyage,

Considérant que son élaboration repose sur une démarche partenariale associant les collectivités territoriales, les services de l'Etat, le Conseil Départemental, les associations, les représentants des gens du voyage et les acteurs de terrain,

Considérant que ce travail collaboratif a permis d'établir un diagnostic partagé à l'échelle départementale et territoriale,

Considérant que le projet de schéma 2026-2032 s'appuie sur l'évaluation du précédant schéma 2020-2025 et intègre des actions en matière d'accueil, d'habitat et d'accompagnement socio-éducatif,

Considérant que le schéma comporte 44 fiches actions thématiques, une fiche dédiée à la gouvernance et des déclinaisons territoriales pour chacun des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine,

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260706-2026049-DE

Considérant que les enjeux identifiés à l'échelle départementale portent notamment sur :

- la modernisation et l'amélioration des aires d'accueil,
- la structuration des dispositifs d'accueil (terrains de petits et grands passages, gestion des stationnements),
- le développement de solutions d'habitat adaptées, malgré les contraintes foncières et économiques,
- la résorption de l'habitat précaire et des situations irrégulières,
- l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à l'accompagnement social, notamment face aux enjeux d'illettrisme et d'illectronisme.

Considérant qu'à l'échelle de Bretagne porte de Loire Communauté, l'aire d'accueil dispose d'une capacité de 12 emplacements avec un taux d'occupation moyen de 57.5 % entre 2020 et 2025,

Considérant que les objectifs fixés dans le précédent schéma ont été globalement atteints en matière de gestion, de coordination sociale et de participation à la gouvernance, malgré des difficultés liées à la disponibilité foncière pour la création de terrains familiaux,

Considérant que le nouveau schéma prévoit pour le territoire :

- l'étude de la création d'un terrain de petits passages afin de mieux encadrer les stationnements et prévenir les installations illicites,
- la réhabilitation de l'aire d'accueil après 20 ans de fonctionnement afin d'en améliorer le confort et d'en maintenir la capacité,
- la réalisation d'une étude d'opportunité à mi-parcours pour réévaluer les besoins en habitat et accompagner la régularisation de certaines situation,

Considérant que ces orientations s'inscrivent dans la continuité des actions engagées par la communauté de communes et répondent aux besoins identifiés sur le territoire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER